

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

jeudi 12 février 2009 - 20h30

- Le Cheylard -

SOMMAIRE

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009	
1 – introduction par M. le Président	4
2 – présentation du débat d'orientation budgétaire	5
II – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008	
1 – budget général	10
2 – budget eau	10
3 – budget assainissement	10
4 – budget ZA des près de l'Eyrieux	11
5 – Budget ZA d'Aric	11
6 – comptes de gestion du trésorier communautaire	11
III – EAU & ASSAINISSEMENT	
1 – autorisation au Président de signer le marché de l'Avenue de la Gare en Assainissement	12
2 – approbation du Dossier de Consultation des Entreprises pour le lot 2 Assainissement de Ribefaute	12
3 – acquisition d'un terrain à Ribefaute pour le poste de refoulement	12
IV – JEUNESSE / FAMILLE	
Plan de financement du Pôle Enfance Jeunesse	13
V – SPORT	
Plan de financement pour la construction de la salle de gymnastique	14
VI – PERSONNEL	
1 – prise en charge par la CCPC de la régularisation URSSAF	15
2 – création d'un poste de chargé de mission développement économique	15
VII – QUESTIONS DIVERSES	
1 – points d'information sur les différentes commissions	16
2 – rapport d'activité 2008 de l'Arche des Métiers	16
VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT	
- Clôture de l'enquête publique / parc éolien St Genest Lachamp	17
- Filière Bac Pro	17
- Lettre du 1 ^e Ministre / Contrats de Transition Professionnelle	17
- Contrat territoire eau avec le Conseil général	17

Date de la convocation : 5 février 2009

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 42
(les délégués de la commune de St Julien Labrousse étant démissionnaires)

Étaient présents : M. Richard FREYDIER, M. Emile ARNAUD, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS, Mme Karine ARNAUD, M. Gérard CUMIN, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, Mme Amandine SALLES, M. Raymond FAYARD, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, M. Maurice SANIEL, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, M. Christophe VOLLE, M. Thierry GILBERT.

Absents excusés représentés :

M. Raymond BOURDELY, procuration à M. le Dr Jacques CHABAL,
Mme Nathalie CHAREYRE, représentée par Mme Geneviève MARION,
M. Henri CROS, représenté par Mme Béatrice CHANUT,
M. Gilbert FONTANEL, représenté par Mme Alexandra MAZA-SANIAL,
Melle Annie FAURE, représentée par M. Jean-Luc PLANTIER.

Absents excusés : M. Jérôme MASSON, M. Dominique BRESSO, M. Ernest HELMSTETTER, Mme Martine ARNAUD.

Le *quorum* est atteint.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROCHE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Pierre SALLES, ingénieur territorial à la CCPC
- Monique SERILLON, services administratifs de la CCPC
- André BEAL, Trésorier communautaire

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

1- Introduction par M. le Président :

➤ La crise que nous traversons :

Avec la perversion du système bancaire c'est, toute l'illusion que le risque avait disparu et qu'il était possible de gagner beaucoup sans prendre de risque, qui s'évapore...

Sans parler de tous les processus qui ont favorisés la désindustrialisation en France et des pays occidentaux (à l'origine des délocalisations et de notre baisse de production).

Les mécanismes mis en route, à travers le monde, sont des mécanismes qui font augmenter la dette publique et finalement des impôts différés pour les générations futures.

Mais les crises sont porteuses d'espoir, à condition d'avoir le courage des réformes.

L'histoire, comme le répète souvent Michel Godet (professeur au CNAM et membre du conseil d'analyse économique), montre *"qu'il y a toujours eu des fluctuations économiques. Au cours des 40 dernières années : 6 phases d'expansion de 24 trimestres successifs, 6 phases de récession de 4 trimestres seulement. La récession est donc 6 fois moins longue... l'expansion a de beaux jours pour les 30 ans qui viennent.*

➤ les finances locales traversent une double crise :

- économique et sociale : les intercommunalités sont et seront doublement confrontées à un ralentissement, voire une baisse de leur recette principale, qu'est la taxe professionnelle.
- une crise de solvabilité de l'Etat, qui, dans sa politique budgétaire, a décidé de limiter l'évolution de tous les concours aux collectivités à l'inflation.

Ceci conduit à une situation critique et sans grande visibilité.

➤ La réflexion sur la réorganisation territoriale :

Il faut se préparer à une nouvelle territorialité qui devrait prendre en compte la spécialisation des compétences et redonner des marges de manœuvre et de la lisibilité aux interventions des collectivités locales.

Il faut, malgré toutes ces contraintes et leurs conséquences économiques et sociales, assurer la vitalité de la CCPC et son dynamisme.

➤ Le problème de la réforme de la taxe professionnelle :

L'éventuelle suppression de la taxe professionnelle a de quoi beaucoup inquiéter pour les budgets futurs des intercommunalités comme la CCPC. Un communiqué de M. le Premier Ministre a rassuré :

« La taxe professionnelle constitue aujourd'hui une recette de l'ordre de 29,4 milliards d'euros pour les collectivités territoriales... La suppression de la taxe sur la totalité des investissements productifs correspond à un allègement d'environ 11,4 milliards de la charge des entreprises. Après cette suppression, les entreprises garderont toujours un lien fort avec les territoires où elles sont implantées en s'acquittant de taxes qui seront assises sur des valeurs foncières... La réforme répondra à l'objectif de rétablir la compétitivité des entreprises françaises en supprimant un impôt unique en Europe pesant spécifiquement sur leur outil de

production. Pour les collectivités locales, la suppression de la taxe professionnelle sur les investissements se traduira par une perte de recettes. Cette perte de recettes sera compensée. Les modalités de cette compensation seront arrêtées après que le comité présidé par Edouard Balladur sur la réforme des administrations locales aura remis ses propositions. »

M. le Président rappelle qu'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communautés de communes qui comptent parmi ses membres une commune de plus de 3500 habitants.

Les premières informations disponibles :

- L'augmentation du coût de la vie se situe aux alentours de 3% / 3,4%
- l'augmentation des bases devrait progresser de 2,5 %
- le Conseil régional n'a prévu aucune hausse des taux
- le Conseil général a voté une augmentation de 5 % des taux
- le VALDAC n'a prévu aucune variation des cotisations.

Concernant le débat d'orientation budgétaire 2009 de la **Communauté de communes du Pays du Cheylard**, la situation financière est rassurante et reste solide.

La capacité d'autofinancement (CAF) de la CCPC continue sa progression (+ 33% entre 2007-2008), ce qui représente 95€/Hab. pour une moyenne nationale 2007 à 45 €/Hab.

Cette progression de la CAF provient d'une stabilité des dépenses de fonctionnement et de l'augmentation des bases de TP.

Il faut tout de même considérer que nous sommes à un virage du budget général : à la création de la CCPC, nous proposons un budget de services. A partir de 2008, c'est un budget d'investissement qui voit le jour avec des projets propres à la Communauté de communes.

Les autres budgets poursuivent leur politique volontariste d'intervention sur le territoire.

En matière de dette, les derniers emprunts SIVOM vont se terminer en 2017. L'encours de dette global passera en-dessous des 500 000 € en 2014-2015, ce qui pourrait permettre de faire appel à l'emprunt.

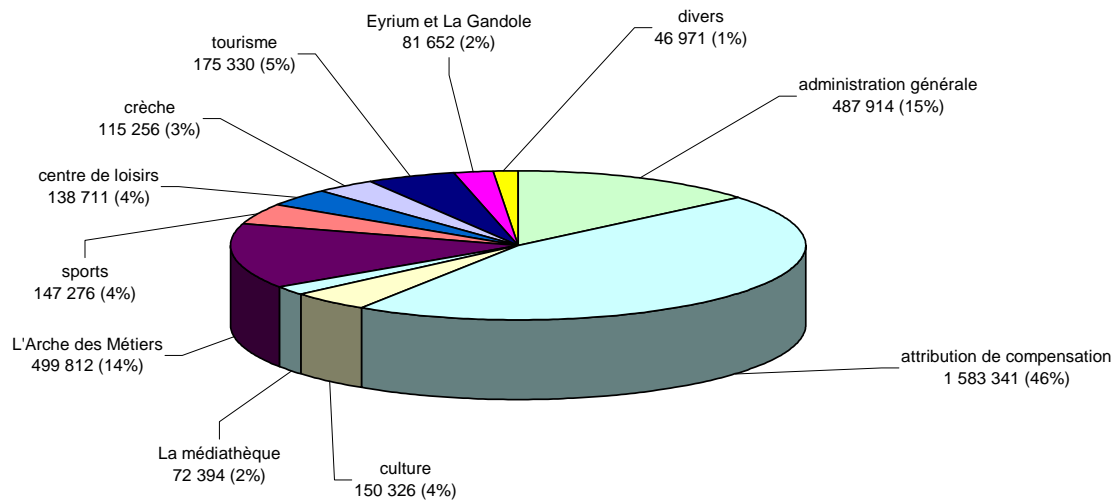
M. le Président donne la parole à Mme Carine FAURE, Directrice de la Communauté de communes pour la présentation du débat d'orientation budgétaire.

2- Présentation du Débat d'orientation :

Mme la Directrice débute ce débat par quelques informations d'ordre général.

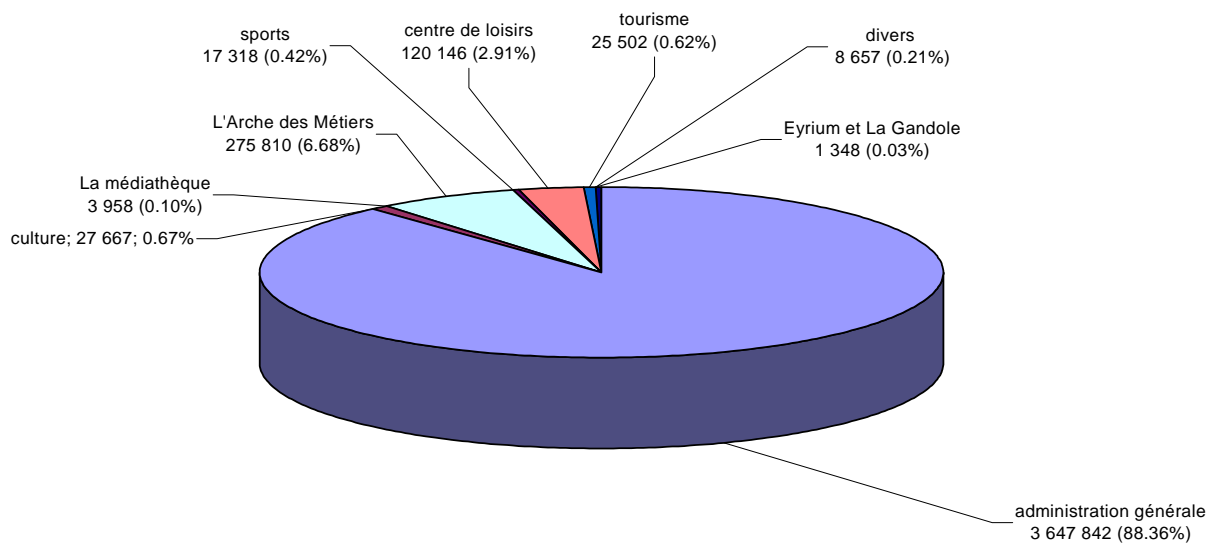
- Il existe 2601 communautés de communes qui regroupent 93 % des communes et 87 % de la population.
- La CCPC comporte 14 communes membres pour 6723 habitants (population DGF).

Dépenses réalisées - 2008 par services (en €)



Les reversements aux communes membres dans le cadre de l'attribution de compensation représentent 46 % du budget de fonctionnement.

Recettes réalisées - 2008 par services (en €)



En administration générale, les recettes fiscales représentent 70 % des recettes, dont 92,5 % de TP et 7,5 % de fiscalité mixte.

Concernant la fiscalité, il est utile de rappeler les taux votés en 2008 :

TH : 1,20 %
 TFB : 2,05 %
 TFNB : 8,84 %
 TP : 14,30 %

Les taux moyens nationaux EPCI pour 2009 sont :

TH : 2,41 %
 TFB : 3,70 %
 TFNB : 10,28 %
 TP : 13,70 %

Face à la réforme de la taxe professionnelle, il est important de connaître les solutions de remplacement envisagées :

- un impôt fondé sur la composante foncière, avec le risque de surtaxer les bâtiments
- la taxe carbone qui, selon les experts, paraît très difficile à mettre en œuvre et surtout à traduire au niveau local
- une nouvelle dotation de l'Etat, ce qui entraînerait une dépendance accrue des collectivités à l'Etat

Compte tenu des évolutions à prévoir en 2010, il est proposé une prospective sur une année. Celle-ci montre une année 2009 encore positive qui permettra de faire des réserves.

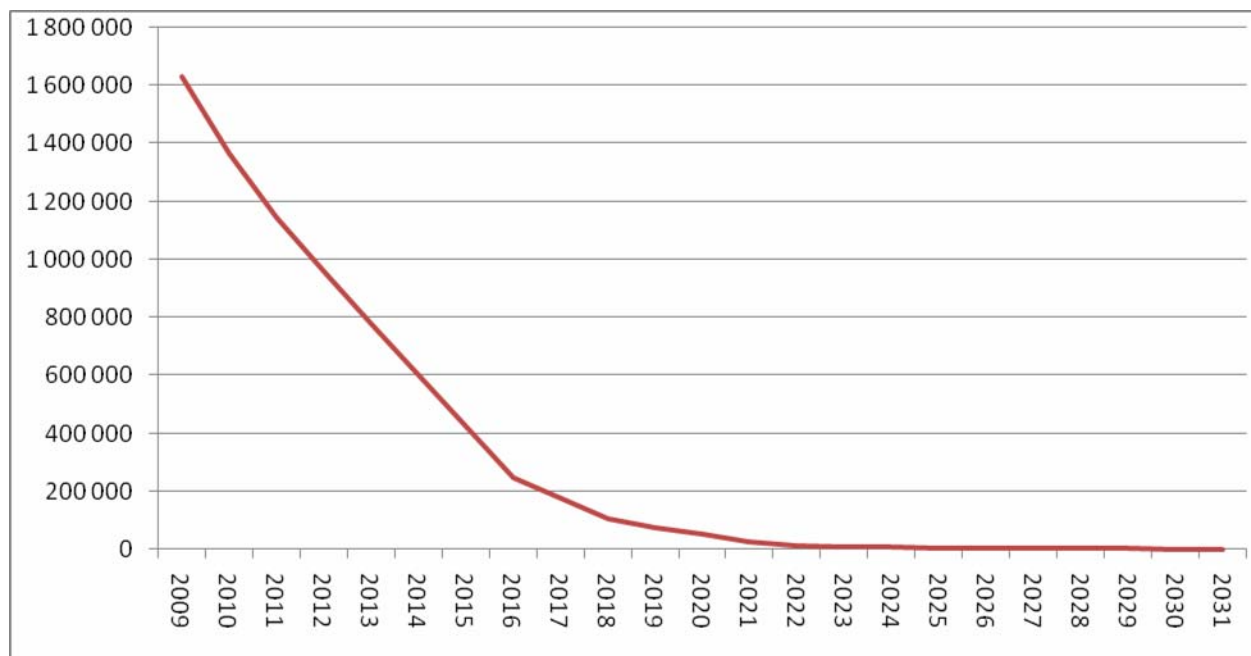
Détail prospective 2009

N°	LIBELLES	RETROSPECTIVE												PROSPECTIVE	
		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
60	ACHATS	9 500	9 183	89 850	55 528	105 130	125 865	135 350	643 966	141 600	692 169	146 400	764 197	800 000	
61	SERVICES EXT	52 000	18 724	69 450	58 669	166 093	127 619	212 000		135 800		213 000			
62	AUTRES SERVICES	86 000	57 250	154 482	158 696	344 000	356 276	318 900		276 000		281 000			
63	IMPOTS ET TAXES CHARGES	2 200	1 131	3 800	2 421	3 200	5 802	5 950		6 100		6 250			
64	PERSONNEL	95 600	78 353	252 600	226 292	402 700	400 747	560 000	662 996	570 000	745 079	570 000	759 744	900 000	
65	CHARGES DIVERSES	104 500	118 065	349 000	323 630	370 600	367 112	370 100	358 680	358 600	393 180	320 800	337 334	360 000	
67	CHARGES EXCEPT	25 200	22 867	25 000	22 869	24 000	22 867	24 000	22 867	24 500	22 890	25 000	42 284	42 300	
73	ATTRIB COMP	2 200 000	2 135 835	1 724 045	1 720 112	1 754 155	1 707 008	1 596 784	1 595 564	1 596 784	1 587 841	1 596 784	1 583 341	1 580 000	
	TOTAL CHARGES DE FONCT	2 575 000	2 441 408	2 668 227	2 568 215	3 169 878	3 113 296	3 223 084	3 284 073	3 109 384	3 441 159	3 159 234	3 486 900	3 682 300	0
64	ATTENUATION CHARGES PRODUITS	33 000	34 068	35 000	25 694	36 700	44 214	118 200	33 458	118 200	34 205	45 000	25 380	30 000	
70	DOMANIAUX	441 000	488 214	22 100	9 635	131 000	95 538	96 000	136 863	97 000	138 973	98 000	168 044	120 000	
73	FISCALITE	1 660 000	1 660 535	1 711 909	1 711 070	2 038 262	2 029 909	2 085 400	2 212 683	2 100 000	2 356 729	2 120 000	2 556 287	2 555 000	
74	DOTATIONS	46 504	26 740	43 300	34 618	178 368	106 351	146 000	1 262 410	123 000	1 338 299	135 000	1 370 052	1 350 000	
74	DGF	180 000	59 786	113 900	113 912	103 277	103 277	125 000		140 000		145 000			
74	COMPENSATION TP	774 300	774 358	778 200	785 513	786 014	801 055	812 000		824 000		824 000			
74	AUTRES PRODUITS	63 000	65 000	3 000	0	2 000	0	0		0		0			
76	PRODUITS FIN	42 100	41 877	32 018	32 264	25 000	24 847	20 000	17 517	15 000	12 445	10 000	8 264	5 000	
77	PRODUITS EXCEPT		13 678	0	184		0	90 000		1 300		1 400			
	TOTAL RECETTES DE FONCT	3 239 904	3 171 481	2 739 427	2 712 892	3 328 002	3 225 044	3 513 900	3 662 931	3 439 800	3 880 651	3 399 700	4 128 027	4 060 000	0
	CAPACITE COURANTE DE FINANCEMENT	664 904	730 073	71 200	144 677	158 124	111 748	290 816	378 858	330 416	439 492	240 466	641 127	377 700	0
66	INTERETS DE LA DETTE	206 500	142 499	55 000	49 240	16 055	49 673	33 000	27 382	25 000	27 708	16 000	9 752	5 500	
164	REMBOURSEMENT DU CAPITAL	380 700	373 979	145 000	138 130	122 630	122 623	97 268	98 732	91 238	90 255	85 216	83 035	44 250	
	EPARGNE NETTE	77 704	213 595	-128 800	-42 694	19 439	-60 548	160 548	252 744	214 178	321 529	139 250	548 340	327 950	0

RETROSPECTIVE / PROSPECTIVE sur l'investissement des BUDGETS ANNEXES

	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
EAU	230 433	262 591	163 383	189 271	462 748	176 887	706 000
ASST	764 397	424 831	460 747	376 398	710 515	322 743	1 000 000
ARIC	0	37 324	154 629	2 214 319	202 709	172 474	400 000
PRES EYRIEUX	0	12604	137450	434615	69 561	575 593	600 000

EXTINCTION DE LA DETTE



L'extinction totale de la dette est prévue pour 2031. Toutefois, il est à remarquer que l'encours de dette globale passe en-dessous de 500 000 € en 2014-2015.

En conclusion, plusieurs points d'inquiétude sont à soulever pour la constitution des futurs budgets de la Communauté de communes :

- réforme de la taxe professionnelle :

A la crise économique qui laisse présager une baisse importante de nos bases de taxe professionnelle, la suppression de la taxe professionnelle pourrait avoir de graves conséquences sur nos budgets à partir de 2010.

- réforme des collectivités locales :

Nous pouvons supposer que la réorganisation territoriale qui s'annonce devrait conforter la position des intercommunalités et donc voir leurs compétences s'intensifier.

- plan de relance : les collectivités locales peuvent être un outil de relance intéressant pour l'économie locale. Il serait bon que l'Etat l'utilise en augmentant les subventions qu'il leur alloue sur l'investissement.

M. le Président demande ensuite aux conseillers s'ils ont des questions.

M. GILBERT, délégué de St Michel d'Aurance, prend la parole sur :

- la sous-utilisation d'Eyrium (ouvert seulement deux mois dans l'année)

Réponse de M. le Président : lors du démarrage du projet d'Eyrium, il s'agissait du plus gros dossier de développement touristique dans lequel un projet plus vaste d'aménagement était prévu. Malheureusement les évolutions réglementaires (loi littoral, loi Montagne) ont empêché la concrétisation du développement du site de la Baie des Collanges. Aujourd'hui, nous tentons de relancer le projet d'aménagement en faisant face aux contraintes réglementaires. « Nous sommes dans un pays d'eau et c'est pourquoi il a été de notre volonté de développer des sites de baignades (Eyrium, la Gandole à Dornas, Chambaud au Cheylard).

M. Lucien VIALLE, Vice-président chargé du tourisme et d'Eyrium, informe les délégués que des projets vont être lancés dès 2009 permettant une amélioration du site d'Eyrium.

- Déficit des zones d'activité : pourquoi les ventes ne sont-elles pas explicitées ?

M. le Président rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'un débat d'orientation budgétaire. La question des équilibres financiers sera étudiée au moment du budget.

- Autofinancement de l'Arche : M. GILBERT considère qu'il ne faut pas inclure les subventions dans l'autofinancement. Ce dernier serait alors seulement de 7,5 %.

M. le Président rappelle que les subventions (...) font bien partie du budget, sans elles nous ne pourrions pas avoir ce budget et toutes les réalisations qui en découlent.

L'Arche est une des plus grandes vitrines du territoire, tant sur le plan départemental, régional et national (reconnaissance par le Conseil général, la Région Rhône-Alpes et l'Etat). Par cet intermédiaire c'est toute l'industrie et l'innovation du territoire qui sont reconnus et donc le développement économique".

Mme Monique PINET remarque que ce serait dommage de se priver de ces subventions qui, forcément, partiraient ailleurs.

M. Gilbert reconnaît que sa question ne met pas en cause L'Arche et son fonctionnement.

Après avoir interrogé les conseillers sur d'autres questions éventuelles, M. le Président clôt le débat.

II – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

1. Budget général :

Les résultats 2008 du Budget général s'établissent à :

- pour le fonctionnement : excédent de 916 553,86 €
- pour l'investissement : excédent de 54 659,87 €

Tout en sachant que les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 544 700 € pour les dépenses, l'affectation des résultats est proposée de la manière suivante :

- au compte 1068 pour 599 359,87 €
- au compte 002 pour 317 193,99 €

2. Budget eau :

Les résultats 2008 du Budget Eau s'établissent à :

- pour le fonctionnement : excédent de 209 264,65 €
- pour l'investissement : excédent de 41 975,07 €

Tout en sachant que les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 165 000 € pour les dépenses et 17 000 € pour les recettes, l'affectation des résultats est proposée de la manière suivante :

- au compte 1068 pour 106 024,93 €
- au compte 002 pour 103 239,72 €

3. Budget assainissement :

Les résultats 2008 du Budget Assainissement s'établissent à :

- pour le fonctionnement : excédent de 188 493,17 €
- pour l'investissement : excédent de 270 633,06 €

Tout en sachant que les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 466 000 € pour les dépenses et 158 000 € pour les recettes, l'affectation des résultats est proposée de la manière suivante :

- au compte 1068 pour 37 366,94 €
- au compte 002 pour 151 126,23 €

4. Budget ZA des Prés de l'Eyrieux :

Les résultats 2008 du Budget ZA des Prés de l'Eyrieux s'établissent à :

- pour le fonctionnement : excédent de 39 882,18 €
- pour l'investissement : déficit de 706 805,29 €

L'affectation des résultats est proposée de la manière suivante :

- au compte 1068 pour 39 882,18 €

5. Budget ZA d'Arlic :

Les résultats 2008 du Budget ZA d'ARIC s'établissent à :

- pour le fonctionnement : excédent de 186 898,68 €
- pour l'investissement : déficit de 773 814,27 €

L'affectation des résultats est proposée de la manière suivante :

- au compte 1068 pour 186 898,68 €

M. le Président propose de délibérer sur l'ensemble des comptes administratifs *(conformément à la réglementation, il quitte momentanément la séance, pendant le vote des C.A).*

M. Raymond FAYARD, 1^{er} vice-président, demande aux conseillers communautaires de voter : 41 pour et 1 abstention.

6. Approbation des comptes de gestion du trésorier communautaire :

M. le Président donne la parole à M. André BEAL, trésorier communautaire qui indique que les comptes de gestion sont conformes aux chiffres inscrits dans les comptes administratifs.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ensemble des comptes de gestion du comptable du Trésor.

III – EAU & ASSAINISSEMENT

1 – Autorisation au Président de signer le marché de l’Avenue de la Gare en Assainissement :

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, vice-président en charge de l’eau et de l’assainissement.

M. le Vice-président indique qu’il s’agit d’un secteur défectueux dans lequel des problèmes d’infiltration dans les habitations se produisent. Il convient de résoudre rapidement ces désordres en lançant les travaux.

Un marché en procédure adaptée doit être lancé pour un montant de 43 808 € HT.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, autorise le Président à signer ce marché avec l’entreprise Bouchardon.

2 – Approbation du dossier de consultation des entreprises pour le lot 2 Assainissement de Ribefaite :

M. FAYARD expose qu’il convient de lancer le marché du lot 2 concernant les travaux prévus sur le Hameau de Ribefaite à Mariac. Ce lot 2 vise la création d’un poste de refoulement.

Le conseil communautaire approuve, à l’unanimité, le dossier de consultation des entreprises concernant le lot 2 Poste de refoulement sur le Hameau de Ribefaite et décide du mode de dévolution des travaux par marché en procédure adaptée.

Par ailleurs, M. FAYARD indique que les travaux d’extension des réseaux sur le Hameau de Ribefaite devraient commencer la semaine prochaine.

3 – Acquisition foncière concernant le poste de refoulement de Ribefaite :

Afin de réaliser les travaux de création du poste de refoulement sur le Hameau de Ribefaite (cf. § 2), la Communauté de communes doit acquérir des parcelles de terrains à M. Jean-Charles SANIEL pour un montant forfaitaire de 600 €.

Le conseil communautaire accepte, à l’unanimité, d’acquérir ces parcelles de terrains et charge M. le Président de signer l’acte de vente correspondant et toutes pièces s’y rapportant.

IV – JEUNESSE ET FAMILLE

Plan de financement du Pôle Enfance Jeunesse :

M. le Président donne la parole à Mme la Directrice de la CCPC.

Mme FAURE indique qu'il faut compléter la délibération prise le 9 décembre 2008 par le conseil communautaire.

Il convient en effet, dans cette nouvelle délibération, de préciser le montant total de l'opération, soit 1 800 000 € HT réparti comme suit :

- maîtrise d'œuvre : 300 000 € HT
- travaux : 1 500 000 € HT

Cela permettra ainsi de demander les subventions les plus importantes aux différents financeurs potentiels.

M. Thierry GILBERT, délégué de la Commune de St Michel d'Aurance, demande des précisions sur cette délibération en étendant sa question sur une éventuelle réflexion concernant la centralisation ou décentralisation des crèches.

M. le Dr CHABAL indique qu'il y a 20 ans, aucune politique vers la famille n'existait sur Le Cheylard. Il a instigué avec d'autres élus une réflexion qui a tendu vers l'unité d'un site de crèche dans une logique de politique d'accueil de la petite enfance sur le chef-lieu.

Il informe le conseil communautaire que la CCPC vient d'être destinataire d'une copie de courrier adressé à la CAF d'Aubenas par la Commune de St Michel d'Aurance. Ce courrier sollicite la CAF afin d'étudier la possibilité de créer une micro-crèche sur St Michel d'Aurance.

Il continue en expliquant qu'il est difficile de faire fonctionner des sites de proximité, notamment à cause des coûts de fonctionnement.

Il tient à mettre en garde tous les élus que si la réflexion est toujours bonne à mener, il faut être vigilant sur les déséquilibres que pourrait entraîner l'implantation de microstructures . Il faut être prudent sur le fait qu'en voulant avantager une partie du territoire, il n'y ait pas le risque de mettre à mal la structure existante.

Il termine en précisant que s'il y a un choix à faire, il y aura débat.

D'autre part, M. le Président tient à préciser que le montant estimé de l'opération lui semble très élevé et qu'il a demandé aux services de faire en sorte que ce montant ne soit en aucun cas dépassé.

M. Le Président demande à passer au vote :

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement du Pôle Enfance Jeunesse.

V – SPORT

Plan de financement pour la construction d'une salle de gymnastique :

Mme la Directrice expose que dans le cadre du renforcement des équipements sportifs à destination des associations sportives locales et des établissements scolaires, la construction d'une salle de gymnastique doit être envisagée.

Le montant total de l'opération est estimé à 627 000 € HT.

Il faut aujourd'hui approuver ce plan de financement afin de demander aux financeurs potentiels les subventions les plus importantes.

M. Marc CHOUTEAU, Maire de St Christol, s'interroge sur la destination de cette salle. M. le Président précise qu'elle serait mise à disposition de l'association de gymnastique en priorité, sans oublier les établissements scolaires éventuellement.

M. CHOUTEAU demande pourquoi il n'est pas envisagé plutôt la construction d'un autre gymnase et s'il n'y aura pas sous-utilisation du gymnase existant.

M. le Président indique qu'il s'agit d'abord d'une question de coût mais également de cohérence territoriale, car il existe un schéma de cohérence territoriale en matière d'implantation d'équipements sportifs et qu'il sera difficile de faire admettre la création d'un nouveau gymnase sur notre territoire.

M. Jacques CHABAL donne ensuite la parole à M. Roger PERRIN, Vice-président chargé des sports concernant la fréquentation du gymnase.

M. PERRIN explique au conseil communautaire que chaque année un planning d'occupation du gymnase et des stades est mis en place avec les associations sportives locales concernées. Il tient d'ailleurs à soulever la bonne cohabitation entre les associations.

Il précise que le gymnase souffre plutôt d'un manque de disponibilité et que la création de cette salle de gymnastique donnera un peu de souplesse dans le planning du gymnase.

M. PERRIN en profite pour donner un bref compte-rendu de l'activité de sa commission.

Concernant le plan de financement de la salle de gymnastique, M. le Président décide de passer au vote.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement proposé.

VI – PERSONNEL

1 – Prise en charge par la CCPC de la régularisation URSSAF :

A la suite d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2005 à 2007, il a été effectué un redressement de 985 € qui concerne des indemnités de régie non soumises à cotisation CSG et RDS et également les limites d'exonération de contrats aidés.

Pour des facilités de règlement de ce redressement, il est demandé que la somme réclamée par l'URSSAF soit prise en charge par la CCPC dans son intégralité.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, la prise en charge en totalité de la somme de 985 € par le budget général.

2 – Création d'un poste de chargé de mission développement économique :

M. le Président expose qu'en 1993, il y a eu la création du Comité de Développement Economique des Boutières qui permettait de manière épisodique aux élus et industriels de se rencontrer afin de discuter de la situation économique de notre secteur.

A l'heure actuelle, il n'est plus possible de ne pas disposer d'un outil quotidien de contact avec et pour nos entreprises locales.

C'est la raison pour laquelle il est proposé aux délégués communautaires de recruter une personne qui servira d'interface quotidienne entre élus et entreprises, mais également d'assistance aux entreprises quant aux procédures dont elles pourraient avoir besoin.

Cette personne aura également pour tâche la recherche de financements européens.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un poste de chargé de mission développement économique et demande ainsi la modification du tableau du personnel.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Point d'information sur les différentes commissions :

➤ Développement économique :

M. Daniel BERTHIER, Vice-président chargé du développement économique, informe le conseil que les dossiers de DUP pour la ZA d'Arlic ont été transmis en Sous-préfecture et qu'il faut maintenant attendre la suite de la procédure d'expropriation.

En ce qui concerne les travaux, la deuxième tranche d'Arlic est en cours. En accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il a été convenu que les fouilles archéologiques ne porteraient que sur les voiries.

Pour la zone des Prés de l'Eyrieux, un compromis a été signé avec la SCI STROPA. Pierre SARTRE a déposé un permis de construire.

Lors de la dernière commission, les difficultés de gestion de la forêt avaient été évoquées. M. le Vice-président indique qu'une réunion va être programmée avec le CRPF et Fibois.

➤ Jeunesse et Famille :

M. René JULIEN, Vice-président chargé de cette commission indique que le concours du Pôle Enfance se poursuit pour une remise des offres en mars. Il informe le conseil de la future réunion de sa commission : le 26 février 2009 à 18 heures.

2 – Rapport d'activité 2008 de l'Arche des Métiers :

M. le Président donne la parole à Mme Monique PINET, Vice-présidente chargée de la culture, M. Christian FEROUSSIER, Directeur de l'Arche étant excusé.

Mme PINET fait une synthèse des activités qui ont été proposées au cours de l'année 2008, que ce soit en direction des visiteurs, des scolaires ou des actions extérieures.

L'Arche a accueilli 13 478 visiteurs et le centre de ressources a permis de "toucher" 8 365 personnes grâce aux produits itinérants et 10 011 personnes dans le cadre de la Fête de la Science.

L'Arche a proposé en 2008 (comme chaque année) :

- L'espace permanent, grâce au partenariat avec l'entreprise Chomarat, devrait voir l'espace textile se modifier en 2009.
- Les expositions temporaires sur le thème de l'eau en 2008
- Le centre multimédia
- Les cycles de conférences
- La programmation estivale
- La Fête de la Science

Ainsi que l'offre proposée tout au long de l'année aux scolaires et aux groupes d'enfants.

Mme PINET indique que la principale exposition temporaire 2009 aura pour thème l'espace. Cette exposition mise à disposition par la Cité de l'Espace de Toulouse aura pour parrain Jean-Pierre HAIGNERE (spationaute français) qui sera présent au Cheylard lors de l'inauguration de l'exposition le **vendredi 4 avril 2009** (date à retenir !).

VIII – COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT

➤ **Clôture de l'enquête publique concernant le parc éolien de St Genest Lachamp :**

M. le Président informe le conseil de la clôture de l'enquête publique sur les éoliennes de St Genest Lachamp.

Il donne la parole à M. le Maire de St Genest Lachamp afin qu'il fasse un compte-rendu de l'enquête publique.

➤ **Filière Bac Pro :**

En décembre 2008 lors du précédent conseil communautaire, M. le Président avait informé le conseil de ses démarches concernant la situation des Bac Pro au Lycée du Cheylard.

La création de la filière Bac Pro a été acceptée (copie en annexe).

➤ **Lettre du Premier Ministre concernant les Contrats de Transition Professionnelle :**

M. le Président avait adressé un courrier à M. le Premier Ministre afin de connaître les conditions de mise en œuvre du dispositif de contrat de transition professionnelle sur notre territoire.

M. le Premier Ministre, dans une lettre du 3 février 2009 (copie en annexe), a chargé Mme le Ministre de l'Economie d'examiner le dossier et d'y répondre.

➤ **Contrat territoire eau avec le Conseil général :**

M. le Président expose au conseil les difficultés rencontrées par la CCPC lors de la dernière réunion de présentation du futur contrat territoire eau 2009-2011. Quelques jours avant la réunion, M. FAYARD a attiré l'attention de M. le Président sur l'iniquité qui se dégageait du futur contrat qui sera signé avec le Conseil général.

En effet, le règlement des contrats territoire est basé sur une répartition des dotations dans les territoires en fonction de la population et de la superficie. Or il s'avère que la répartition du futur contrat ne reprend pas cette logique, puisque la CCPC n'a pu bénéficier que de 3 dossiers subventionnés, alors que le canton de St Pierreville, par exemple, bénéficiait de 18 dossiers subventionnés pour 9 communes. En dehors de la baisse de la dotation globale du contrat, M. FAYARD avait également indiqué que le futur contrat servirait à financer seulement des études de mise en conformité. Les travaux en résultant bloqueraient au moins les trois prochains contrats.

M. le Président et M. le 1^{er} Vice-président ont assisté à la réunion afin de montrer leur mécontentement. Les services du Conseil général n'ont pas apprécié la remise en cause de leur travail en se moquant des remarques faites par nos élus. M. CHABAL et M. FAYARD ont donc décidé de quitter la séance.

M. Jacques CHABAL trouve déplorable l'attitude non républicaine d'une responsable des services du Conseil général dans ce dossier, mais encore plus la manière qu'ils ont eu d'hypothéquer le territoire dans ce nouveau contrat 2009-2011.

Avant de terminer la séance, M. le Président passe la parole à Mme Pierrette CHANEAC, Adjointe à la commune de Le Cheylard, qui présente les manifestations culturelles proposées par la CCPC qui vont avoir lieu dans les prochains mois :

- Concert de musiques actuelles avec « MELL » le 21 février à 21 h
- Danse au Fil d'Avril «Tango Sumo» le 24 avril à 20h30

D'autre part, il a été proposé à des communes de la CCPC d'accueillir des événements culturels.

- Le samedi 28 février à 20h30 dans la salle municipale de MARIAC aura lieu un spectacle musical « à tire d'elles » (dans le cadre des P'tites Envolées).
- Le vendredi 17 avril dans la salle des fêtes de St Michel d'Aurance sera présenté un spectacle de danse "Servis sur un plateau" de la Compagnie Dynamo.

Toutes les questions ayant été abordées, M. le Président clôture la séance et donne rendez-vous aux délégués pour le vote du budget.

Fin de la séance à 23h15

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de communes
du Pays du Cheylard
Conseiller général de l'Ardèche

ANNEXES

COPIE

académie
Grenoble



Reçu le

Grenoble, le 13 janvier 2009

Le Recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

à

Monsieur Michel Teston
Sénateur de l'Ardèche
Conseiller général de l'Ardèche
Ancien Président du Conseil Général
4 Cours du Palais
07000 Privas

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

PERMANENCE SENATORIALE

REÇU LE :
30 JAN. 2009
MAIRIE DU CHEYLARD

Rectorat

Cabinet

Réf N° 2009-0003
Affaire suivie par
Sandrine Sénéchal

Téléphone
04 76 74 76 98
Télécopie
04 76 74 73 60
Mél :
sandrine.senechal
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

V/Ref : MT/FT/1108

Monsieur le Sénateur,

Par correspondance citée en référence, vous avez appelé mon attention sur la situation de l'enseignement professionnel au lycée polyvalent du Cheylard.

Le lycée du Cheylard est avant tout un « lycée de proximité » et cette notion est essentielle pour définir le projet de l'établissement. Il a donc vocation, dans le domaine professionnel, à accueillir tous les élèves du secteur y compris les élèves les plus fragiles scolairement, élèves dont on sait que le milieu social n'est pas propice à une mobilité vers des formations de Valence. C'est pourquoi nous devons garder en priorité l'assurance de qualifier au niveau V (CAP et BEP).

S'agissant ensuite de la qualification de niveau IV (baccalauréat professionnel), elle correspond, en effet, dans de nombreux cas à une attente des professionnels. A la suite de l'abrogation du brevet d'études professionnelles Métiers de l'électrotechnique décidée pour la rentrée 2009, une demande d'ouverture d'un baccalauréat professionnel Electrotechnique Energie Equipements Communicants (ELEEC) en 3 ans a été souhaitée par l'établissement. Le projet a été expertisé et a reçu un avis favorable.

L'ouverture de ce baccalauréat professionnel en 3 ans d'une capacité d'accueil de 15 personnes a été soumise à l'avis du comité technique paritaire du 12 décembre 2008 et a ensuite été transmise au président de la région Rhône-Alpes en vue de son inscription à la convention du plan régional de développement des formations professionnelles 2009.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, en l'assurance de ma meilleure considération.

Jean Sarrazin

Dossier N° 2008-3783





MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Cabinet

Réf N° 2009-011

Affaire suivie par
Sandrine Sénéchal

Téléphone
04 76 74 76 98
Télécopie
04 76 74 73 60
Mél :
sandrine.senechal
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

ARRIVÉ LE

26 JAN 2009

COPIE

Grenoble, le 23 janvier 2009

Le Recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

à

Monsieur Jean-Claude Flory
Député de l'Ardèche
Maire de Vals les Bains
Permanence du Député-Maire
BP 107
07600 Vals les Bains

Réf: JCF/MD/09.01/51

Monsieur le Député-Maire,

Par courrier cité en référence, vous avez appelé mon attention sur la situation de l'enseignement professionnel au lycée polyvalent du Cheylard.

Tout d'abord, le lycée du Cheylard est avant tout un « lycée de proximité » et cette notion est essentielle pour définir le projet de l'établissement. Il a donc vocation, dans le domaine professionnel, à accueillir tous les élèves du secteur y compris les élèves les plus fragiles scolairement, élèves dont on sait que le milieu social n'est pas propice à une mobilité vers des formations de Valence. C'est pourquoi nous devons garder en priorité l'assurance de qualifier au niveau V (CAP et BEP).

S'agissant ensuite de la qualification de niveau IV (baccalauréat professionnel), elle correspond, en effet, dans de nombreux cas à une attente des professionnels. A la suite de l'abrogation du brevet d'études professionnelles Métiers de l'électrotechnique décidée pour la rentrée 2009, une demande d'ouverture d'un baccalauréat professionnel Electrotechnique Energie Equipements Communicants (ELEEC) en 3 ans a été souhaitée par l'établissement. Le projet a été expertisé et a reçu un avis favorable.

L'ouverture de ce baccalauréat professionnel en 3 ans d'une capacité d'accueil de 15 personnes a été soumise à l'avis du comité technique paritaire du 12 décembre 2008 et a ensuite été transmise au président de la région Rhône-Alpes en vue de son inscription à la convention du plan régional de développement des formations professionnelles 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma meilleure considération.

Jean Sarrazin



Dossier N° 2009-0173



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



COPIE

Paris, le - 3 FEV. 2009

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :
CAB IV/3 - FG/NV
R060201.01.1

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu faire part au Premier Ministre de votre souhait que le bassin d'emploi du Cheylard puisse être éligible au bénéfice du dispositif de contrat de transition professionnelle (CTP).

Soyez assuré que Monsieur François FILLON a pris bonne note de votre démarche et des arguments d'ordre économique et social qui la motivent.

Il m'a chargé de demander à Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, de faire procéder à un examen attentif et diligent des dossiers que vous évoquez en liaison avec Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui leur sera réservée en référence à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier Ministre

Franck ROBINE
Préfet,
Chef de Cabinet

*Monsieur Jacques CHABAL
Conseiller Général de l'Ardèche
Maire du Cheylard
Hôtel de Ville
BP 55
07160 LE CHEYLARD*